

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



MÉTROPOLE
Aix
MARSEILLE
PROVENCE

Mardi 29 mai 2018

Comité de pilotage des voies réservées aux bus sur les autoroutes de la métropole Aix-Marseille-Provence : 40 M€ investis pour poursuivre les aménagements

L'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes apparaît comme une solution à fort potentiel pour améliorer les performances des transports collectifs au sein de la métropole, sur le plan de la fiabilité et des gains en temps de parcours. Le déploiement du réseau de lignes à haut niveau de service, MétroExpress, prévu dans la Stratégie régionale des transports et à l'Agenda de la Mobilité de la métropole, repose par ailleurs sur le développement de ces voies dédiées.

Le comité de pilotage des voies bus sur autoroutes s'est tenu le 14 mai 2018 à la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Présidé par Thierry QUEFFELEC, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du Préfet de région, ce comité a rassemblé la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Lors de ce comité, c'est une feuille de route ambitieuse de développement des voies réservées aux bus sur les autoroutes du territoire métropolitain qui a été actée. Cette feuille de route s'inscrit au-delà des projets de l'actuel Contrat de Plan État-Région (CPER).

■ Voies réservées sur l'axe Aix-Marseille : un premier bilan positif

À ce jour, 6 km de voies réservées aux bus ont été aménagés sur l'axe Aix-Marseille, principalement sur l'A51 au droit de Plan-de-Campagne et sur l'A7 à l'arrivée à Saint-Charles soit environ un tiers des voies réservées aménagées en France.

Ces premières sections affichent, après expérimentation, un bilan positif pour trois raisons majeures :

- un gain de 20 minutes en heures de pointe pour les autocars ;
- un impact positif sur l'évolution de la congestion générale sur les autres voies de circulation ;
- une sécurité routière préservée, ces aménagements étant à la fois compris et acceptés par les automobilistes.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

■ 40 M€ engagés pour poursuivre le développement de ces aménagements sur 40 km

Fort de ce bilan très positif, le Comité de pilotage a validé à l'unanimité une feuille de route ambitieuse de développement de ces aménagements. La carte synthétique (cf. fin de document) illustre les sections déjà réalisées et celles envisagées à l'horizon 2020-2021.

Cette feuille de route, évaluée à 40 M€, représente environ 40 km de voies réservées. Des opérations sont prévues sur les trois principaux corridors Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille. À ce stade, les aménagements sont programmés principalement dans le sens entrant vers Marseille, sens le plus congestionné. L'accès à l'aéroport sera également facilité par un dispositif innovant de sas donnant la priorité aux transports en commun, similaire à celui mis en œuvre en 2015 par la Métropole et le Conseil Départemental sur la RD9.

■ Une feuille de route appliquée dès cette année

D'ores et déjà, deux opérations entrent en travaux en 2018 :

- en mai : l'extension sur 1,8 km supplémentaire de la voie réservée au niveau de Plan-de-campagne, portant l'aménagement à près de 5 km ;
- en septembre : l'entrée sud d'Aix-en-Provence sur 2,25 km (sur A51 et A516), bénéficiant à la fois aux services entre Aix-en-Provence et Marseille et entre Aix et le pôle d'Activité d'Aix-en-Provence (PAAP), en cohérence avec les aménagements prévus par ailleurs par le Conseil Départemental et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les aménagements prévus en 2019 :

- traitement du secteur de l'Agavon entre A7 et RD9 pour améliorer l'accès à l'aéroport ;
- poursuite de l'aménagement de l'A51, en amont de Plan-de-Campagne ;
- aménagement de la terminaison A7 entre la future L2 et la terminaison Saint-Charles, afin de reconquérir la capacité libérée par la L2.

Enfin, le comité a validé un programme d'études ambitieux afin d'engager des travaux au-delà de 2020-2021 et poursuivre ainsi le déploiement de ces aménagements.

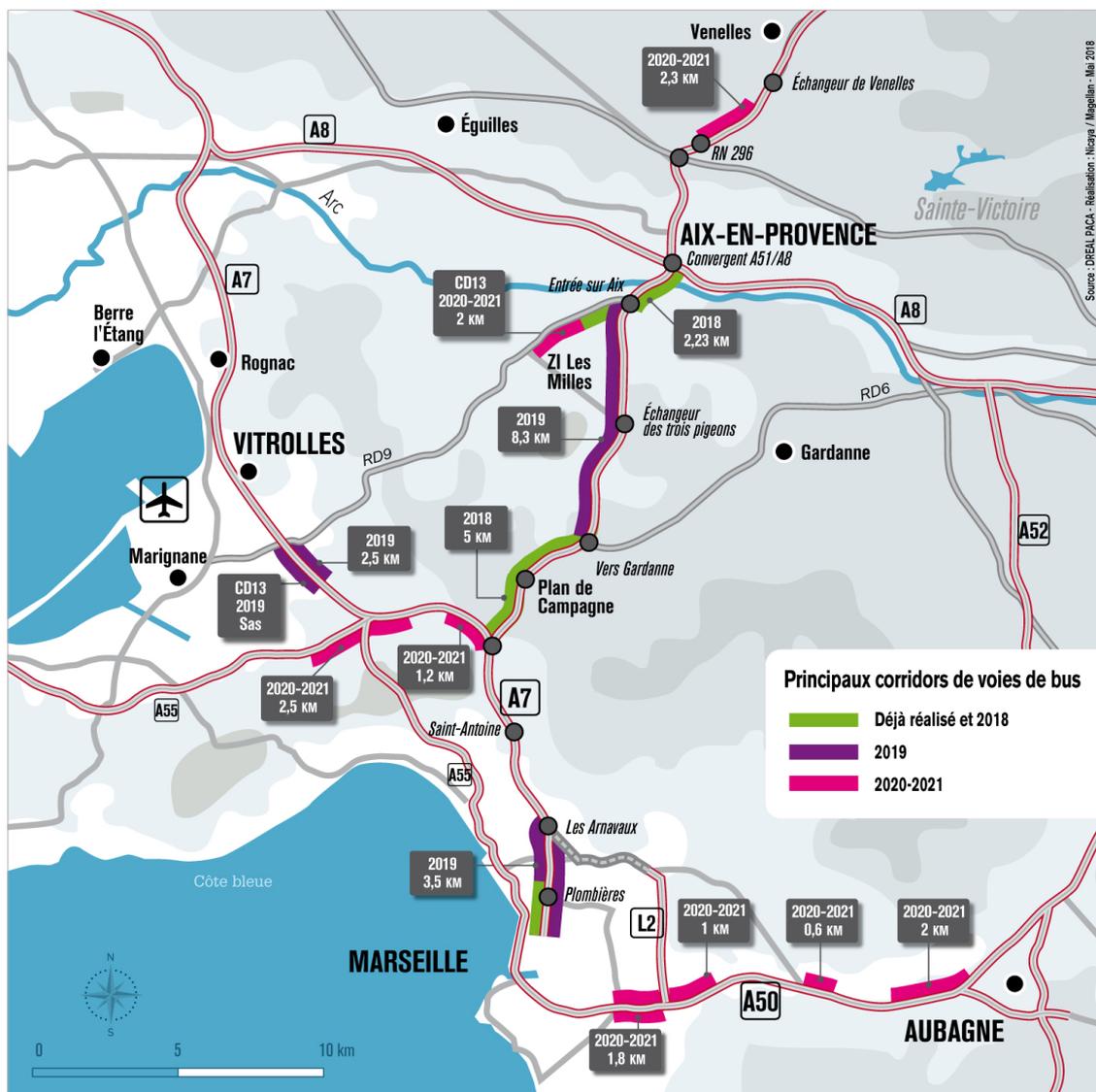
CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)